



Conseil économique et social

Distr. générale

26 avril 2022

Français

Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarantième réunion
Dakar (hybride), 11-13 mai 2022
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*
Date, lieu et thème de la cinquante-cinquième
session de la Commission

Date, lieu et thème de la cinquante-cinquième session de la Commission

Note du secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document les suggestions que le secrétariat soumet au Comité d'experts pour examen. Le Comité souhaitera peut-être examiner les dates et le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission, qui se tiendra en 2023, et donner au secrétariat des orientations à cet égard.

II. Date et lieu

2. Le secrétariat propose que la cinquante-cinquième session de la Commission se tienne au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, en mars ou avril 2023. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement peut aussi en décider autrement sur invitation d'un État membre à accueillir ladite session, à condition que, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, cet État membre ait accepté de prendre en charge les frais supplémentaires réels directement et indirectement liés à la tenue de la réunion en dehors du siège de la Commission.

III. Thème

3. Le secrétariat soumet le sujet suivant à l'examen du Comité d'experts : « Favoriser le redressement et la transformation de l'Afrique afin de réduire les inégalités et les vulnérabilités ».

* E/ECA/COE/40/1.



A. Contexte

4. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé et aggravé des inégalités préexistantes et mis en lumière de nombreux aspects de la vulnérabilité du continent. Des chaînes d'approvisionnement sous contrainte ou compromises, des pénuries de marchandises et des infrastructures affaiblies ont montré dans quelle mesure l'Afrique reste tributaire de forces extérieures. Les techniques qui étaient autrefois utiles pour atténuer ces risques et lisser la consommation se sont révélées largement inefficaces pour faire face aux chocs et à l'incertitude de l'offre et de la demande induits par la pandémie.

5. Après la phase aiguë de la crise du COVID-19, on s'attendait à ce que l'Afrique profite de l'envolée de la demande mondiale. Mais la crise en Ukraine ajoute une nouvelle série de chocs à des vulnérabilités déjà inhérentes et l'Afrique est maintenant confrontée à des risques supplémentaires liés à la nourriture, aux carburants et aux financements ; 41 économies africaines sont gravement exposées à au moins un de ces trois types de risque, et 25 sont gravement ou significativement exposées aux trois. Le double choc de la pandémie de COVID-19, toujours en cours, et de la crise ukrainienne exacerbe les inégalités et les vulnérabilités de l'Afrique en exerçant une pression supplémentaire sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela met en évidence la nécessité pour l'Afrique de renforcer sa résilience et de se protéger des chocs externes.

6. En outre, les effets variés des événements météorologiques extrêmes continuent d'illustrer l'impact inégal du changement climatique sur les populations du monde entier. En raison de leurs conséquences hétérogènes sur les ressources naturelles, la pauvreté et les inégalités sont des variables critiques dans l'équation de la vulnérabilité face au changement climatique. Compte tenu de la nature multidimensionnelle et fluide de cette vulnérabilité, une approche socioéconomique dynamique est nécessaire pour atténuer efficacement les effets du changement climatique et s'adapter à ce dernier. À cet égard, l'estimation du risque de vulnérabilités et les moyens de se protéger constituent un élément essentiel du paysage politique pour mieux construire l'avenir. La relance et la transition vertes qui sont encouragées, et la transformation profonde qu'elles impliquent, peuvent contribuer à rendre les économies et les sociétés plus justes et plus durables. En effet, une approche tournée vers l'avenir est nécessaire pour renforcer la résilience du continent et le soutenir pour aller de l'avant.

B. Garantir des politiques et des plans d'action multisectoriels holistiques

7. Compte tenu des points décrits ci-dessus, le thème proposé pour la cinquante-cinquième session de la Commission, « Favoriser le redressement et la transformation de l'Afrique afin de réduire les inégalités et les vulnérabilités », est donc tout à fait opportun. Si les difficultés liées à l'aggravation des inégalités et des vulnérabilités ne sont pas nouvelles, les défis redoutables qu'elles posent n'ont pas encore été examinés par la Conférence des ministres de manière systématique et holistique. En mettant davantage l'accent sur les inégalités sous l'angle des efforts, des opportunités, des revenus et des actifs, on peut mieux comprendre la nature des vulnérabilités et élargir les options de politiques pour lutter contre les inégalités et la vulnérabilité. Il est de plus en plus urgent que l'Afrique adopte une approche globale pour traiter les dimensions distinctes mais interdépendantes des inégalités, de la vulnérabilité, de la pauvreté, de la croissance et de la transformation.

8. Les efforts déployés par le continent pour pallier les inégalités sociales et économiques s'ajoutent à la lutte qu'il mène actuellement pour financer et mettre en œuvre des plans de redressement après les ravages causés par la pandémie de COVID-19. Bien que l'inégalité des revenus reste un critère utile et courant pour évaluer l'ampleur des inégalités, l'identification des individus et des populations exposés à la pauvreté, aux inégalités et aux vulnérabilités est une entreprise aux multiples facettes. Pour s'attaquer efficacement à ces problèmes, il faut donc un cadre de planification large, multidimensionnel et intégré, qui servira de base à un plan d'action coordonné, global et multisectoriel. Face aux risques et aux incertitudes de l'environnement extérieur, ce plan d'action doit éviter les mesures susceptibles d'entraîner des pertes de bien-être et des discriminations à l'encontre des populations les plus vulnérables, tout en trouvant un équilibre entre stabilisation macroéconomique, croissance durable et protection sociale.

C. Favoriser une prospérité et une résilience partagées

9. La session de la Commission de 2023 offre à la Conférence des ministres une occasion et une plateforme de haut niveau pour examiner de manière holistique les problèmes persistants liés à l'aggravation des inégalités et des vulnérabilités qui pourraient faire dérailler le processus de redressement et de transformation du continent. Pour parvenir à un développement commun, plus robuste, plus vert et plus équilibré, les pays africains doivent relever ces défis conjointement et collectivement, et adopter des approches intégrées pour rendre la reprise et le développement social et économique plus équitables, plus efficaces et plus inclusifs, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. À cette fin, les pays doivent renforcer leur capacité de prévision de manière proportionnée pour anticiper les chocs et concevoir des solutions en conséquence.

10. Comme le préconise la Commission économique pour l'Afrique par sa boîte à outils de planification et d'établissement de rapports intégrés, l'intégration des plans de développement nationaux avec les programmes de développement mondiaux et régionaux (à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine), ainsi que la mise en œuvre inclusive et efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine, offrent d'immenses possibilités de traiter la question des inégalités et des vulnérabilités.

11. En offrant une vision globale des priorités et des mesures à prendre pour réaliser une croissance et une transformation équitables, les plans et stratégies de développement prospectifs constituent une base solide permettant aux pays africains de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour financer leur développement durable. À cet égard, la session de la Commission de 2023 fera fond sur les thèmes des sessions précédentes en délibérant sur la voie à suivre pour que les pays africains mettent en place des cadres de financement nationaux intégrés qui favorisent le recours aux ressources intérieures, élargissant ainsi la marge d'action pour réduire les inégalités et les vulnérabilités.

D. Thèmes précédents

12. Pour référence, une liste des thèmes des sessions de la Commission tenues depuis 2000 figure en annexe au présent document.

Annexe

Thèmes des précédentes sessions de la Commission

<i>Session</i>	<i>Réunions annuelles conjointes de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine</i>	<i>Année</i>	<i>Thème</i>
Cinquante-troisième	s.o.	2021	L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique dans le contexte du COVID-19
Cinquante-deuxième	s.o.	2019	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique
Cinquante et unième	s.o.	2018	La Zone de libre-échange continentale africaine et marge de manœuvre budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
Cinquantième	Dixième	2017	Croissance, inégalités et chômage
Quarante-neuvième	Neuvième	2016	Vers une approche intégrée et cohérente de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
Quarante-huitième	Huitième	2015	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement
Quarante-septième	Septième	2014	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
Quarante-sixième	Sixième	2013	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique
Quarante-cinquième	Cinquième	2012	Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale
Quarante-quatrième	Quatrième	2011	Gérer le développement en Afrique
Quarante-troisième	Troisième	2010	Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
Quarante-deuxième	Deuxième	2009	Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures
Quarante et unième	Première	2008	Relever les nouveaux défis de l'Afrique au XXI ^e siècle
Quarantième	s.o.	2007	Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement : nouveaux défis et voie à suivre
Trente-neuvième	s.o.	2006	Relever le défi de l'emploi en Afrique
Trente-huitième	s.o.	2005	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
Trente-septième	s.o.	2004	Intégrer la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement
Trente-sixième	s.o.	2003	Le défi du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique

Trente-cinquième	s.o.	2002	Le défi du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique
Trente-quatrième	s.o.	2001	La mise en œuvre du Partenariat du Millénaire pour la relance du développement économique de l'Afrique : Pacte pour le redressement de l'Afrique
Trente-troisième	s.o.	2000	Les défis du financement du développement en Afrique
